

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**



À UNE SÉANCE ordinaire du conseil municipal, tenue le 2 septembre 2025 à 19 h 00, à la salle du conseil, située au 35, chemin de North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillères et conseillers suivants : Mesdames Julie Lamoureux, Lina Courtois et Huguette Larose, et Messieurs Jean Couture, Stéphane Laplante et Guillaume Poirier.

FORMANT QUORUM sous la présidence de monsieur le maire Jacques Demers. Monsieur Marc Marin, directeur général et greffier-trésorier, agit à titre de greffier d'assemblée.

Trois (3) personnes sont présentes dans la salle au début de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du procès-verbal

3.1 Séance ordinaire du 4 août 2025

4. Finance

- 4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 2 révisé – Travaux de voirie et de pavage chemin Gingras et côte du Piedmont
- 4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de voirie et de pavage sur chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière
- 4.3 Approbation et paiement du décompte numéro 2 – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

5. Voirie

- 5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics
- 5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics
- 5.3 Offre de service – Plans et devis préliminaires pour demande d'aide financière – Chemin de la Montagne – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement / sécurisation
- 5.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Volet Redressement-Sécurisation – dépôt d'une demande

6. Sécurité publique

- 6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

7. Urbanisme

- 7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement
- 7.2 Occupation du domaine public – Demande d'occupation
- 7.3 Constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux

8. Environnement

- 8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier
- 8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement
- 8.3 Collecte et transport des matières résiduelles 2026, 2027 et 2028 avec deux options pour 2029 et 2030 – Contrat

9. Loisirs / Culture

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

10. Administration

- 10.1 Rapport de dépenses - Directeur général
- 10.2 Services professionnels de Cain Lamarre – 2026
- 10.3 Octroi de contrat – Travaux de trottoir mairie et 25 chemin de la Montagne
- 10.4 Participation de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à la phase pilote du programme de maintien des paysages avec la MRC Memphrémagog

11. Adoption des comptes payés et à payer

12. Correspondance

13. Divers

14. Période de questions

15. Levée de la séance

1) MOT DE BIENVENUE

Une minute de silence est observée. Puis, le maire Jacques Demers souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'appel des présences.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-09-150

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance ordinaire du 2 septembre tel que rédigé.

ADOPTÉE

3) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire du 4 août 2025

2025-09-151

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025 tel que rédigé.

ADOPTÉE

4) FINANCE

4.1 Approbation et paiement du décompte numéro 2 révisé – Travaux de voirie et de pavage chemin Gingras et côte du Piedmont

Considérant les travaux réalisés et le décompte numéro 2 révisé présenté par l'entrepreneur le 21 août 2025, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec le Groupe Colas Québec Inc.;

2025-09-152

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture pour la balance non payée du décompte progressif No.2 révisé du 21 août 2025 du Groupe Colas Québec Inc. pour les travaux de voirie et de pavage sur le chemin Gingras et côte du Piedmont au montant de 374 147,89 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

4.2 Approbation et paiement du décompte numéro 3 – Travaux de voirie et de pavage sur chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière

Considérant les travaux réalisés plus le certificat de réception définitive des travaux émit le 28 août 2025 et le décompte numéro 3 présenté par l'entrepreneur incluant la remise de la retenue finale de 5%, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec la compagnie Pavages Maska Inc.;

2025-09-153

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.3) du 28 août 2025 de la compagnie Pavages Maska Inc. pour les travaux de voirie et de pavage sur les chemins Forand, Brown's Hill et rue de la Rivière au montant de 70 456.80 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

4.3 Approbation et paiement du décompte numéro 2 – Travaux de pavage de 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff

Considérant les travaux réalisés au cours des dernières semaines et le décompte numéro 2 présenté par l'entrepreneur, dûment approuvé par l'ingénieur mandaté par la municipalité en lien avec une partie des travaux prévus au contrat intervenu avec Les entreprises Richard Brisson Inc.;

2025-09-154

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

D'autoriser le paiement de la facture (décompte progressif No.2) du 20 août 2025 de Les entreprises Richard Brisson Inc., pour les travaux de pavage sur 340 m sur le chemin d'Ayer's Cliff au montant de 235 079.11 \$ incluant les taxes et d'autoriser le directeur général à signer le décompte progressif approuvé par EXP.

D'approprier les dépenses conformément à la manière décrite au plan triennal.

ADOPTÉE

5) VOIRIE

5.1 Rapport de dépenses – Contremaître des travaux publics

Le rapport de dépenses du contremaître des travaux publics pour le mois d'août est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.2 Rapport d'activité – Contremaître des travaux publics

Le rapport d'activité du contremaître des travaux publics pour le mois d'août est déposé, conformément au règlement 2016-489.

5.3 Offre de service – Plans et devis préliminaires pour demande d'aide financière – Chemin de la Montagne – Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement / sécurisation

Considérant la décision prise par la municipalité d'aller de l'avant une cinquième fois pour le dépôt d'une demande d'aide financière pour les

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

travaux de voirie et de pavage du chemin de la Montagne dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement / sécurisation;

Considérant qu'une mise à jour de la demande est nécessaire;

Considérant la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 5 août 2025;

2025-09-155

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'accorder à la firme EXP, le mandat de réaliser de la mise à jour de la demande d'aide financière pour les travaux de voirie et de pavage du chemin de la Montagne dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement / sécurisation, le tout en accord avec les termes de la proposition de la firme de génie-conseil EXP en date du 5 août 2025, c'est-à-dire sur une base horaire avec un montant maximum de 2 000 \$;

Que cette dépense soit affectée au poste 02-320-00-400 du budget 2025 de la municipalité.

ADOPTÉE

5.4 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) / Volet Redressement-Sécurisation – dépôt d'une demande

Considérant que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le directeur général de la Municipalité, représente de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

2025-09-156

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le directeur général est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

6) SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Rapport mensuel – Chargé de projets en sécurité civile

Le rapport du chargé de projets pour le mois d'août est déposé.

7) URBANISME

7.1 Rapport mensuel - Inspecteur en bâtiment et en environnement

Le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement pour le mois d'août est déposé.

7.2 Occupation du domaine public – Demande d'occupation

Considérant le Règlement 2016-494- Règlement relatif à l'occupation du domaine public de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, qui précise que l'occupation du domaine public est interdite sans une autorisation conforme accordée par résolution du conseil municipal;

Considérant que la municipalité a reçu une demande le 4 août 2025 du propriétaire du lot 4 249 511 d'avoir la permission d'installer un émissaire pour un système de traitement tertiaire avec désinfection par UV et déphosphatation dans le fossé de l'emprise municipale de l'autre côté du chemin Waban Aki Nord;

Considérant qu'un plan fourni montre l'emplacement projeté du système de traitement tertiaire avec désinfection par UV et déphosphatation et l'endroit où la conduite va traverser le chemin pour l'installation de l'émissaire dans le fossé;

2025-09-157

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

Que la municipalité accepte la demande d'occupation du domaine public par le propriétaire du lot 4 249 511, de traverser le chemin par forage bidirectionnel pour installer un émissaire pour un système de traitement tertiaire avec désinfection par UV et déphosphatation dans le fossé de l'emprise municipale du chemin Waban Aki Nord, lot 4 249 992.

Que la municipalité exige un entretien de la végétation du fossé sur une distance d'un mètre de part et d'autre de l'emplacement de l'émissaire.

Que la municipalité exige l'installation d'une affiche permanente indiquant l'emplacement de l'émissaire.

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à l'entretien ou au bris de l'émissaire sur le lot 4 249 992 lors de travaux faits par elle ou toute autre personne.

ADOPTÉE

7.3 Constats d'infraction relatifs aux règlements municipaux

Considérant que la Municipalité souhaite procéder à la nomination de personnes pour veiller à l'application de divers règlements et les autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ces règlements;

2025-09-158

Il est proposé par : Huguette Larose

Et résolu

De nommer l'inspecteur en bâtiment et en environnement à titre de personne responsable de l'application des règlements d'urbanisme de la municipalité adoptés en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

De nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement à titre de personne responsable de l'application des autres règlements liés à l'environnement

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

De nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement à titre de personne responsable des règlements liés à la paix, l'ordre, la sécurité et le bien-être général et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements;

De nommer l'inspecteur en bâtiment et environnement à titre de personne responsable de l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r.22) et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à ce règlement.

De nommer l'inspecteur et chargé de projet en environnement également à titre de personne responsable de l'application de tous les règlements dont l'inspecteur en bâtiment et en environnement est nommé et de l'autoriser à délivrer pour et au nom de la Municipalité des constats d'infraction pour toute infraction à l'un ou l'autre de ces règlements.

ADOPTÉE

8) ENVIRONNEMENT

8.1 Rapport mensuel – Inspecteur forestier

Le rapport de l'inspecteur forestier pour le mois d'août est déposé.

8.2 Rapport mensuel – Chargé de projets et inspecteur en environnement

Le rapport en environnement pour le mois d'août est déposé.

8.3 Collecte et transport des matières résiduelles 2026, 2027 et 2028 avec deux options pour 2029 et 2030 – Contrat

Considérant l'appel d'offres publié sur SEAO le 8 juillet 2025 sollicitant des propositions pour la collecte et le transport des matières résiduelles (déchets, matières organiques et résidus verts), pour les années 2026, 2027, 2028 et, en option, pour les années 2029 et 2030;

Considérant que la municipalité informera l'adjudicataire seulement si celle-ci décide de ne pas reconduire le contrat, et ce, au moins 30 jours avant la date de renouvellement prévue de chaque année en option.

Considérant les propositions soumises le 26 août par 3 entreprises spécialisées, dont les 3 sont conformes;

Considérant la recommandation du comité de sélection;

2025-09-159

Il est proposé par : Guillaume Poirier

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles et des matières compostables pour les trois prochaines années à GFL Environnemental Inc. au prix apparaissant au tableau qui suit :

ENTREPRISE	TYPE	2026	2027	2028	OPTION 2029	OPTION 2030
GFL Environnemental Inc.	Matières résiduelles	56 210.36 \$	57 909.32 \$	59 644.43 \$	61 433.76 \$	63 277.32 \$
	Matières compostables	76 814.80 \$	79 110.2 \$	81 495.98 \$	83 935.98 \$	86 448.28 \$
	TOTAL	133 025.16 \$	137 019.52 \$	141 140.41 \$	145 369.74 \$	149 725.60 \$
GRAND TOTAL TAXES INCLUSES		706 280.43 \$				

Qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à entrepreneur retenu et que les sommes nécessaires à ce mandat soient prévues aux prévisions budgétaires des années à venir.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley**

9) LOISIRS / CULTURE

10) ADMINISTRATION

10.1 Rapport de dépenses - Directeur général

Le rapport de dépenses pour le mois d'août du directeur général est déposé conformément au règlement 2016-489.

10.2 Services professionnels de Cain Lamarre – 2026

2025-09-160

Il est proposé par : Julie Lamoureux

Et résolu

Que le conseil autorise le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque de 15 heures pour un montant maximal de 3 375 \$ plus les taxes et, au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2026;

Que le conseil mandate le cabinet Cain Lamarre pour procéder au recouvrement de créances municipales s'il y a lieu, en respect de l'offre de services soumise le 19 août 2025.

Que le montant de la dépense soit approprié à même le poste budgétaire respectif no 02 12000 412, 02 47000 412 et 02 61000 412, budget 2026.

ADOPTÉE

10.3 Octroi de contrat – Travaux de trottoir mairie et 25 chemin de la Montagne

Considérant que des trottoirs devront être refaits au 35 chemine de North Hatley (mairie) et au 25 chemin de la Montagne (ancienne Caisse Desjardins) pour se rendre à leurs entrées principales;

Considérant qu'il y a lieu de changer leur configuration pour faciliter leur utilisation et en même temps donner accès au fauteuil roulant;

Considérant que la municipalité a reçu 4 propositions pour effectuer les travaux;

2025-09-161

Il est proposé par : Jean Couture

Et résolu

Que le conseil accorde le contrat à *Béton Théberge* pour des travaux de trottoirs au 35 chemine de North Hatley et au 25 chemin de la Montagne pour un montant de 7 980.08 \$ plus les taxes applicables.

Que le montant de la dépense est approprié à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

10.4 Participation de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à la phase pilote du programme de maintien des paysages avec la MRC Memphrémagog

Considérant que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley dispose d'éléments de mise en valeur des paysages à partir des routes pittoresques et panoramiques au sein de ses règlements municipaux;

Considérant l'intérêt de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley à participer à la phase pilote du programme de réhabilitation de l'environnement - maintien des paysages de la MRC de Memphrémagog 2025-2029;

Considérant que la municipalité est d'accord à effectuer une délégation de compétences à la MRC de Memphrémagog pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l'environnement - maintien des paysages;

Considérant la participation de la MRC de Memphrémagog dans le projet;

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

2025-09-162

Il est proposé par : Lina Courtois

Et résolu

QUE la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley participe à la phase pilote du programme de réhabilitation de l’environnement - maintien des paysages de la MRC de Memphrémagog 2026-2030;

Que la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley s’engagera financièrement à hauteur de 5 000 \$ dans le projet;

Que la municipalité est d’accord à effectuer une délégation de compétences à la MRC de Memphrémagog pour la mise en œuvre du programme de réhabilitation de l’environnement - maintien des paysages.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

11) ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Liste des comptes payés			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
BELL	202500508	Téléphone hôtel de ville et salle communautaire	772.49 \$
BELL Canada	202500518	Internet et IP fixes	197.71 \$
Desjardins assurances collectives	202500512	assurances collectives juin	2 568.77 \$
F.P Teleset	202500514	Achat de timbres	574.88 \$
FTQ	202500521	REER	4 663.42 \$
Hydro-Québec	202500509	Éclairage public	27.34 \$
MINISTÈRE DU REVENU	202500516 202500519	Déductions à la source	20 035.33 \$
P.S.E.C.N AlarmCap	202500513	Contrat alarme salle communautaire (3 mois)	96.31 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL	202500520	Déductions à la source	7 099.71 \$
Régie inter.déchets de Coaticook	202500511	Traitement déchets, compost mai	18 132.36 \$
Société financière Grenco Inc.	202500507	Contrat location photocopieur	74.73 \$
Ville de Sherbrooke	202500510	Électricité	6 663.13 \$
		*Rémunération des élus	10 945.96 \$
		*Rémunération du personnel	42 984.35 \$
Total des comptes payés			114 836.49 \$

Liste des comptes à payer			
Fournisseur	No Chèque	Description	Montant
AGC Serrurier (2010) Inc.	202500530	Serrure à code pour salle des archives, cadenas et clés descente à bateaux	2 161.53 \$
Fonds d'information	202500523	Avis de mutation juillet	78.00 \$
Foss National	202500529	3 factures essence	704.46 \$
Jardin Eden	202500525	Paillis de cèdres	517.40 \$
Services de cartes Desjardins	202500528	13,62\$ Voirie 167,12\$ Lunch atelier des élus 26 août 27,29\$ HostPapa (hébergement site) 51,58\$ Lunch formation élections 2 personnes 711,87\$ Bureau en Gros (papeterie) 481,75\$ ITCLOUD Microsoft 365 x 7 abonnés et LTBackup frais annuel 43,41\$ Envois Purolateur et Addenda sur SEAO	1 496.64 \$
Sous-total chèque			4 958.03 \$

Fournisseur	Dépôt direct	Description	Montant
ADN Communication		Licence mensuelle Juillet	84.79 \$
Aquatech		Forfait entretien des équipements et adoucisseurs d'eau juillet	362.40 \$
Bergeron, Julie		Entretien ménager hôtel de ville et salle communautaire août	1 159.76 \$
Brouillard Laurie		Remboursement au crédit	24.04 \$
Buropro Citation		Contrat photocopies	54.86 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L.		Dossier général urbanisme	803.39 \$
Collin Annie-Claude		Cachet activités culturelles réso 2025-04-84	300.00 \$
Constructions Vincent Laverdure		Fossés réso 2025-05-98 et entretien réso 2025-04-65	35 027.15 \$
Curry David		Remboursement km août	83.82 \$
Demers, Jacques		Remboursement km août	40.92 \$
Englobe Corp.		Contrôle matériaux travaux Gingras et Piémont réso 2025-04-73	13 341.13 \$
Entreprise LTCA inc		Location toilette chimique juillet	203.67 \$
Entreprise R.F. et filles		Eau en bouteille	57.50 \$
Entreprises Jarbec Inc		Asphalte brut	127.81 \$
Enviro Connexions		Collecte déchets, recyclage et compost juillet et collecte conteneur Dominique Savio	22 888.98 \$
F.Racicot Excavation Inc.		Accotements réso 2025-04-70, Ponceau du Lac et Montagne (subvention PPA), réparation North Hatley et Ayer's Cliff	5 086.09 \$
FQM		Honoraires professionnels réso 2023-11-295, Honoraires professionnels Garage municipal	1 019.97 \$
Francotyp-Postalia Canada		Contrat location timbreuse (3 mois)	172.29 \$
Gagnon Jacques		Remboursement au crédit	1 099.73 \$
Garage Hamel Inc		Réparation F-250, ball joint, seal vaccum, bearing roue	1 139.81 \$
Guertin Luc		Remboursement km et cellulaire août	418.84 \$
Langlois-Dor, Étienne		Remboursement km août	181.76 \$
Le groupe Fortin inc.		Réparation puits salle communautaire	873.82 \$
Les Services Exp Inc.		Plan et devis, surveillance chantier Ayer's Cliff (340m) Étude secteur Sunent réso 2025-16-113 Étude hydraulique lot 4 248 618 Plan et devis et surveillance chantier travaux Gingras et Piedmont	19 925.25 \$
Location Langlois Inc.		Guide chaîne et gant de cuir et fil de carbone	83.89 \$
Marc Marin		Remboursement km et cellulaire août	61.98 \$
Matériaux Magog Orford		Huile à chaîne, lunettes de sécurité, asphalte	116.01 \$
Mathieu, Josyane		Remboursement de km juillet et août	240.00 \$
MRC de Memphrémagog		Formation identification des milieux humides, équilibration septembre	2 568.47 \$

Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley

Liste des comptes à payer (suite)			
Olivier Adoue		Cachet activités culturelles réso 2025-04-84	200.00 \$
Premier Tech eau et Env. Ltée		Entente inspection systèmes UV	311.01 \$
Régie de police Memphrémagog		Septembre	46 333.50 \$
S.P.A. DE L'ESTRIE		Août	904.40 \$
Sirois Marika		Cachet activités culturelles réso 2025-04-84	350.00 \$
Technologies Cdware Inc		Contrat de service GPS déneigeuses août	54.85 \$
		Sous-total Dépôt direct	155 701.89 \$
		Grand total comptes payables et salaires	275 496.41 \$

2025-09-163

Il est proposé par : Stéphane Laplante

Et résolu

Que les comptes soient payés tels que présentés.

ADOPTÉE

12) CORRESPONDANCE

Quelques éléments de correspondance sont laissés à l’attention des membres du conseil.

13) DIVERS

Aucun sujet n'est traité.

14) PÉRIODE DE QUESTIONS

15) LEVÉE DE LA SÉANCE

L’assemblée est levée vers 19h45 sur proposition Huguette Larose.

ADOPTÉE

Jacques Demers
Maire

Marc Marin
Greffier-trésorier